



ADEL PROVENCE
88 Boulevard Victor Duruy 13011 Marseille FRANCE
Tel : + 33 (0)4 91 36 02 14, + 33 (0)6 83 57 56 30
Fax : + 33 (0)4 91 56 68 55
Mail : contact@adel-provence.com / www.adel-provence.com

CONDITIONS GENERALES

ADEL PROVENCE domiciliée : 88 bd Victor Duruy 13011 Marseille – France, est une agence qui propose et organise des séjours linguistiques de longue ou courte durée à Marseille, **elle est un intermédiaire en matière de logistique sur l'accueil.**

Adel Provence sélectionne les familles des participants ; Elle est par ailleurs chargée de superviser le séjour. Elle est habilitée à prendre les décisions que, sur place, la situation impose. Elle assure la liaison avec : la famille française, le lycée, l'école et les différents clubs d'activités. Adel Provence ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, de force majeure, ou de faits de tiers. Adel Provence s'efforce de rechercher et de proposer les séjours correspondants à chacun.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Avoir plus de 15 ans.

ORGANISATION / INSCRIPTION

Derniers conseils avant de nous retourner votre bulletin d'inscription

Merci de compléter toutes les zones du bulletin d'inscription en MAJUSCULES, au stylo noir / Bleu Ne pas oublier de signer. Vous devez conserver une copie de votre Bulletin d'inscription.

Dès réception de votre « Bulletin d'Inscription », nous vous adresserons le document intitulé « Confirmation d'inscription », élément constituant le contrat entre ADEL Provence et vous-même. à utiliser en vue d'un éventuel remboursement par un comité d'entreprise, un bureau d'aide sociale, une caisse d'allocations familiales Ce dossier doit être retourné, accompagné d'un chèque ou d'un virement bancaire de 320 Euros, libellé à l'ordre de BARAERLIN LANGUES. Les informations communiquées doivent être complètes et sincères. Le document intitulé « Bulletin d'inscription / Contrat de vente » sera impérativement daté et signé par le candidat et par ses parents ou tuteurs légaux, et ceci en double exemplaires. En cas de divorce, le parent qui inscrit son enfant à un programme atteste sur l'honneur qu'il a la garde de l'enfant et qu'il exerce seul l'autorité parentale sur ce dernier. Dans l'hypothèse contraire, les deux parents doivent signer le dit document.

- **faculté de rétractation (7 jours) laissée au client (art L 121-20 code conso):**
Conformément à l'article art L 121-20 du code de la consommation il est rappelé que :

« Le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour »

TARIFS

Tous les prix s'entendent TTC et sont susceptibles de varier et d'être révisés à la hausse comme à la baisse. Les devis sont fermes et définitifs pour une durée de 6 mois

CONDITIONS DE PAIEMENT

Un règlement de 320 Euros doit être effectué avec l'inscription.

Les versements doivent être faits à l'ordre de **BARAERLIN LANGUES** par chèque ou virement bancaire. Les frais bancaires occasionnés par les virements et les chèques étrangers sont à la charge de l'étudiant.

Les frais de scolarité et d'hébergement ne sont pas remboursés quel que soit le motif indiqué.

- Tout séjour entamé ne pourra faire l'objet d'un remboursement.
- la facture doit être payé au moins un mois avant le début de cours. Si l'inscription nous parvient moins de 30 jours avant le début du cours, la facture doit être payée en totalité au moment de l'inscription.

ASSURANCE

Avant votre départ, vous devez impérativement demander à votre organisme de couverture médicale une Carte Européenne d'Assurance Maladie pour votre enfant. Cette carte individuelle, valable un an, devra impérativement être présentée pour permettre la prise en charge des frais médicaux pendant le séjour linguistique de votre enfant en France. ADEL ne pourra être tenu responsable de toute conséquence résultant de la non présentation par le jeune de la carte lors de toute demande de soins médicaux (refus de prise en charge,...)



ADEL PROVENCE
88 Boulevard Victor Duruy 13011 Marseille FRANCE
Tel : + 33 (0)4 91 36 02 14, + 33 (0)6 83 57 56 30
Fax : + 33 (0)4 91 56 68 55
Mail : contact@adel-provence.com / www.adel-provence.com

Les parents doivent s'assurer que leur assurance personnelle de responsabilité civile (multirisques habitation, assurance extra scolaire, etc.) couvre bien le séjour de leur enfant à l'étranger ou, à défaut doivent souscrire à une telle assurance individuelle. Puisque la responsabilité civile, ou les dommages causés aux participants, ne sont pas pris en charge par ADEL PROVENCE.

Les parents doivent s'assurer avant le départ de leur enfant qu'ils disposent d'une couverture santé adéquate pour le séjour. Ceux – ci devront être assurés dans tous les cas pour l'ensemble des activités qui seront exercés.

ADEL PROVENCE a souscrit une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle d'organisateur de séjour : Elle est responsable uniquement des conditions d'organisation du séjour et n'assume pas les risques matériels visant l'hébergement et les déplacements.

RAPATRIEMENT

ADEL PROVENCE ne s'engage pas à couvrir les frais de rapatriement des participants du séjour.

FORMALITES

Papiers d'identité : se munir de la carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité

Dossier complet des participants (papier à remettre)

- Certificat médical de santé de moins de 3 mois
- Autorisation parental / attestation pratique de sport
- Assurance médicale
- Assurance responsabilité civile
- Bulletin d'inscription / un chèque ou virement de 320 Euros
- 4 photos d'identités

ANNULATION / REMBOURSEMENT

Dès l'acceptation de l'inscription par ADEL PROVENCE, qui se manifeste par l'envoi du document intitulé « Confirmation d'inscription », le contrat est constitué de façon ferme et définitive.

Les frais de séjour sont remboursables aux conditions suivantes :

les frais d'inscription de l'école et recherche d'hébergement ne sont pas remboursés (120 €), dans tous les cas.

- Annulation à + de 2 semaines du début du séjour : remboursement total

- Annulation à - de deux semaines: remboursement total diminué du dépôt de garantie de 320 € restant acquis à BARAERLIN LANGUES mais pouvant être reportés sur un prochain séjour.

- Aucun remboursement ne sera effectué si le participant quitte le stage une fois celui-ci commencé.

MODIFICATIONS

Toute modification demandée survenant après acceptation de l'inscription par ADEL PROVENCE entraîne une facturation de 40 Euros pour couvrir les frais administratifs occasionnés par toute modification.

RESERVE

Les devis et propositions seront contractuels dès renvoi par ADEL PROVENCE de la confirmation d'inscription. Des éléments du site web de l'agence, du fait de leur nature, ne peuvent être considérés comme contractuels (ex : photographies...). Certaines données ne peuvent en effet, être considérées comme norme ou standard (exemples : nombre d'enfants dans la famille, activités...)

Certaines activités (y compris scolaires) peuvent être modifiées (contenu, dates, horaires et rythme), pour des raisons de force majeure, des raisons impérieuses et/ou imprévues (climatiques, circonstances exceptionnelles....)

AUTORISATION PARENTALE

En ce qui concerne les participants mineurs, ADEL PROVENCE considère que, sans notification particulière (écrite) des parents, ces derniers s'en remettent à la famille d'accueil quant aux autorisations de sorties.

En cas d'autorisation de leurs parents de sortir seul, les jeunes pourront, sous l'autorité de leur famille –hôte, sortir seuls, sans accompagnement d'un adulte de leur famille-hôte jusqu'à 23 heures au plus tard.



ADEL PROVENCE
88 Boulevard Victor Duruy 13011 Marseille FRANCE
Tel : + 33 (0)4 91 36 02 14, + 33 (0)6 83 57 56 30
Fax : + 33 (0)4 91 56 68 55
Mail : contact@adel-provence.com / www.adel-provence.com

ARGENT DE POCHE

ADEL PROVENCE conseille aux participants de prévoir, à titre d'argent de poche, une somme qui équivaut à environ 10% du coût du séjour.

OBLIGATION DU PARTICIPANT (discipline / règlement)

Lors de l'inscription, il sera demandé au candidat, à ses parents ou aux personnes exerçant l'autorité parentale de prendre connaissance, de signer et d'adhérer aux conditions générales.

Dans l'éventualité où ADEL PROVENCE organisateur du séjour estimerait ne plus être en mesure de gérer l'accueil d'un élève (par exemple, pour des raisons de mauvaise conduite délibérée), il pourra décider du retour immédiat de celui-ci. Ce retour anticipé s'effectuera dans ce cas aux seuls frais des parents. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

UTILISATION DE L'IMAGE

ADEL PROVENCE se réserve le droit d'utiliser les photographies prises du participant, pendant son séjour, pour illustrer ses brochures et les documents de présentation, sauf avis contraire du participant ou de son représentant légal, par courrier recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 1 mois à compter de la date du retour.

Réclamation

En cas de réclamation formulée par écrit à nos représentants, vous êtes prié de nous adresser une copie par courrier recommandé avec accusé de réception dans les meilleurs délais. Aucune réclamation ne sera prise en compte si elle est adressée à ADEL PROVENCE plus de deux mois après la date du retour.

Annulation ou modification de séjour par ADEL PROVENCE

Si ADEL PROVENCE devait, avant le départ, annuler un séjour, à la suite d'un cas de force majeure, ADEL PROVENCE en avvertirait alors l'acheteur dans les meilleurs délais et ce dernier aurait la faculté de, soit résilier le contrat, soit d'accepter la modification proposée par ADEL PROVENCE. En cas de résiliation du contrat, le participant obtiendra le remboursement des sommes versées du séjour.

En cas d'interruption du séjour du fait d'ADEL PROVENCE. ADEL PROVENCE s'engage à rembourser le participant au prorata du temps restant à courir.

Si le séjour ne peut avoir lieu en raison d'un nombre insuffisant de participants pour les cours de français (4), ADEL PROVENCE informera le client au plus tard 20 jours avant la date de départ prévue. Nous vous proposerons alors de vous inscrire sur un autre séjour. Si vous ne pouvez accepter notre nouvelle proposition, nous vous rembourserons alors le montant intégral des sommes versées par vos soins.

**CONFORMEMENT AU DROIT FRANÇAIS SEULES LES JURIDICTIONS FRANÇAISES
SERONT COMPETENTES, EN CAS UTILE**

ADEL PROVENCE
88 Boulevard Victor Duruy 13011 Marseille France

contact@adel-provence.com

Tél : 0033(0)683575630

0033(0)491360214 / fax : 0033(0)491566855

mail : contact@adel-provence.com
website : <http://www.adel-provence.com>

ASSOCIATION ADEL PROVENCE (association loi 1901)
Identifiant SIREN 502 848 773 / SIRET 502 848 773 0011